

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 16 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 10 mai 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT est représenté par Serge ALICE son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL est représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE est représenté par Dominique FAUSSER son suppléant, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Dominique MARIE, Véronique BOUÉ a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

Étaient absents excusés : Christian HAURET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Alain LEGENTIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, David PICCAND, Yvonne LE GAC, François REPEL, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20230516-15 : ENV_PCAET_CONVENTION MISE EN ŒUVRE
PROGRAMME "WATTY A L'ECOLE" ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;

Considérant la volonté de la collectivité à mettre en œuvre des actions à destination d'un public jeune,

Contexte :

« WATTY à l'école » est un programme complet de sensibilisation à la transition écologique, destiné aux élèves de la maternelle (dès la MS) au CM2. Il vise à donner aux enfants les clés pour comprendre les enjeux environnementaux et leur permettre d'agir à leur échelle pour réaliser des économies d'énergie. Ce programme contribue à rendre les enfants acteurs et ambassadeurs de la transition énergétique dans leur établissement et leur foyer.

Créé en 2013 par Eco CO2, éco-entreprise innovante, ce dispositif est soutenu par le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME. Il est financé à 75% par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et à 25% par la collectivité.

À ce jour le programme a bénéficié à plus de 3 700 écoles et 14 000 classes.

Adhérer au programme permet de proposer :

- **Trois ateliers de sensibilisation par an et par classe**, d'une durée d'1h à 1h30 en élémentaire, 1h en maternelle, animés en classe par un intervenant spécialisé (CPIE Vallée de l'Orne pour Pré-Bocage-Intercom).
- **Un évènement national annuel** : le concours d'expression artistique à thème, dont la participation (facultative) se fait au choix sur le temps scolaire, périscolaire ou hors temps scolaire, individuellement, en groupe, ou en classe entière.
- **Des ressources pédagogiques** fournies aux enseignants pour construire des activités complémentaires en classe tout au long de l'année et renforcer les connaissances des élèves individuellement ou en groupe (catalogue d'activités variées, jeux numériques et imprimables).
- **La remise de matériel aux élèves en classe** : un jeu de cartes Watty (pour l'apprentissage des écogestes) et un kit hydro-économe, à installer à la maison pour sensibiliser les familles aux économies d'eau et d'énergie.

Les membres du COTECH PCAET réunis en date du 09 novembre 2022 ont proposé de mettre en place le programme « WATTY à l'école » dans les établissements scolaires du territoire de Pré-Bocage Intercom (sur la base du volontariat) durant l'année scolaire 2023/2024.

Ce programme viendrait abonder l'action du PCAET C.2.1 : Sensibiliser les enfants aux enjeux climat-air-énergie et à l'éco-citoyenneté.

Après un sondage réalisé auprès des écoles du territoire de Pré-Bocage Intercom, 35 classes de 7 écoles différentes sont volontaires pour participer à ce programme durant l'année 2023/2024.

A savoir :

- Ecole de Caumont-sur-Aure (Caumont-L'Éventé) : 11 classes
- Ecole de Seulline (St Georges d'Aunay) : 6 classes
- Ecole de Val de Drôme (Sept-Vents) : 4 classes
- Ecole de Cahagnes : 2 classes
- Ecole d'Aurseulles (Anctoville) : 5 classes

- Ecole d'Épinay-sur-Odon : 5 classes
- Ecole de Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon) : 2 classes

La simulation budgétaire pour 35 classes (7 écoles) prévoit un reste à charge pour Pré-Bocage Intercom de 10 710 € à lisser sur les deux années de mise en œuvre (40 % en 2023 et 60 % en 2024).

	Établissements classes/HT	Total HT	Total TTC
Prix total programme	1 109 €	38 815 €	46 578 €
Part CEE	854 €	29 890 €	35 868 €
Reste à charge	255 €	8 925 €	10 710 €

Cette dépense a été inscrite au budget 2023.

Afin de finaliser l'engagement de Pré-Bocage Intercom dans ce dispositif, il convient d'établir une convention entre Eco CO2 et Pré-Bocage Intercom.

Le projet de convention est disponible sur l'espace élus.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe et les documents connexes pour une mise en œuvre du programme « WATTY à l'école » durant l'année scolaire 2023/2024
- **DE DIRE** que les dépenses seront prévues aux budgets 2023 et 2024 afin d'honorer les termes de cette convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

